

Seule la version anglaise fait foi

Bruxelles, le 27 mai 2009

Reconnaissance du rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre le changement climatique dans les discussions préalables à la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement européens les 18 et 19 juin

Monsieur le Président / Monsieur le Premier ministre,

Le prochain Conseil européen adoptera les éléments clés de la position de l'Union européenne sur un nouvel accord international sur le climat à atteindre lors de la quinzième session de la Conférence des Parties (CdP15) en décembre 2009 à Copenhague. Nos organisations, qui représentent les collectivités locales et régionales dans toute l'Europe, soutiennent fortement le rôle de chef de file joué par l'UE dans les négociations internationales visant à parvenir à un accord global sur le changement climatique.

Les autorités locales et régionales sont conscientes des défis à venir et proposent déjà des stratégies en vue de réduire leur empreinte sur le climat et de les préparer à un avenir à faible teneur en carbone, tout en mobilisant les citoyens et le secteur privé. Grâce à leurs grandes responsabilités dans les domaines politiques concernés, tels que les transports, la qualité de l'air, l'efficacité énergétique dans les bâtiments, les marchés publics durables, la gestion de l'eau et des déchets, les collectivités locales et régionales peuvent faire une réelle différence dans la lutte contre le changement climatique et contribuer activement aux engagements de réduction du CO₂, en ligne avec les objectifs énergétiques et climatiques de l'Union européenne. Une initiative qui met en évidence cette volonté de faire avancer le changement est le fait que quelque 500 municipalités ont décidé de réduire volontairement leurs émissions de CO₂ de plus de 20% d'ici à 2020 dans le cadre de l'initiative de l'UE intitulée la "Convention des maires".

Toutefois, cette contribution déjà importante aux politiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques n'a pas été formellement reconnue dans la communication de la Commission européenne sur la CdP15 présentée en janvier dernier, ou dans les conclusions des Conseils qui ont eu lieu récemment.

C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de vous écrire pour demander votre soutien afin de veiller à ce que, avec l'appui du Conseil européen, l'Union européenne propose et promeuve la reconnaissance formelle du rôle et de la contribution des collectivités locales et régionales dans ces domaines, dans les textes qui seront adoptés à Copenhague en décembre. Ce rôle et cette contribution ont été reconnus précédemment lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 (l'Agenda 21 affirme que «la participation et la coopération des collectivités territoriales seront un facteur déterminant» dans l'accomplissement de ses objectifs), et récemment, en 2008, lors de la CdP à la Convention sur la diversité biologique (Décision CdP 9 IX/28 «promouvoir l'engagement des villes et autorités locales »).

Nous croyons qu'une telle reconnaissance du rôle et de la contribution des autorités locales et régionales dans le monde entier est encore plus importante et pertinente pour les nouveaux accords sur les changements climatiques qui sont en cours de négociation, et nous estimons que - avec ses antécédents d'appui à la démocratie locale et régionale sur la scène internationale -, il serait regrettable que l'UE oublie notre contribution à ce moment crucial pour l'humanité.

Le Conseil européen de juin sera une occasion importante pour les États membres de faire preuve de cet appui et donner un signal clair aux décideurs locaux et régionaux, en vue du Sommet de Copenhague, que leur rôle et leur engagement sont pris au sérieux. Ceci est d'autant plus important que le texte de négociation de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ne fait aucune référence aux collectivités locales et régionales en matière d'atténuation.

Vous voudrez bien trouver en annexe le projet de proposition dont les collectivités locales et régionales et leurs associations mondiales font la promotion auprès de la CdP15.

Nous nous réjouissons de collaborer avec vous au sujet de cette question cruciale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président / Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.